

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1768

3 août 2011

### SOMMAIRE

aeris CAPITAL Management Company S.A. ....	84846	Nyma Soparfi .....	84842
Agra Investments SPF S.A. ....	84862	Oberstaufen Properties Sàrl .....	84844
Ashmore Sicav .....	84833	O. & C. Investments S.A., S.P.F. ....	84855
Boom S.A. ....	84849	OHL Finance S.à r.l. ....	84818
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. ....	84825	One Stop .....	84844
Catalyst Alpha 4 S.à r.l. ....	84851	Paradisi Holding S.à r.l. ....	84845
Catalyst Alpha 5 S.à r.l. ....	84854	Prieten S.A. ....	84834
CVF Lux Finance III S.à r.l. ....	84856	Private Insurance Services S.A. ....	84850
DC Holdco .....	84847	Private Investment Capital Market & Equities Holding S.A. ....	84845
D.D.B. S.A. ....	84828	Procter & Gamble International S.à r.l. ..	84852
Gepasie International S.A. ....	84843	Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l. ....	84849
Go S.A. ....	84834	Publicis Graphics Group Holding S.A. ....	84852
Kareta Holding S.A. ....	84858	QCP GCO Investments II-A S.à r.l. ....	84843
Malicobe S.A. - SPF .....	84846	QCP GCO Investments S.à r.l. ....	84845
Marsil S.A. ....	84833	Rasco S.P.F. S.A. ....	84854
Microsoft Luxembourg S.à r.l. ....	84818	Reality S.A. ....	84820
Mohawk Finance S.à r.l. ....	84821	Recem S.A. ....	84851
Mohawk Foreign Holdings S.à r.l. ....	84821	Ros Finance S.A. ....	84854
Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l. ....	84825	RREI French AuberCo S.à r.l. ....	84855
Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l. ....	84828	Scheidegg Properties Sàrl .....	84822
Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l. ....	84829	Schwedeneck Properties S.à r.l. ....	84860
Neopost Luxembourg, succursale luxembourgeoise de Neopost SA/NV .....	84853	Sikari S.A. ....	84848
Neopost Luxembourg, succursale luxembourgeoise de Neopost SPRL/BVBA ....	84853	Sofit International S.A. ....	84830
Neurol S.à r.l. ....	84833	Stam Rei III .....	84864
New Fashion Distribution S.A. ....	84839	Tosco S.A. ....	84829
NII International Mobile S.à r.l. ....	84834	TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à r.l. ....	84824
Northern Trust Luxembourg Management Company .....	84821	Turleni S.A. - SPF .....	84846
NVG Investments Sàrl .....	84842	UniversalCommunities.com S.A. ....	84822
		Ural SICAF/SIF .....	84864
		Vidox Consulting S.A. ....	84852
		Winchester Square Holdings S.à r.l. ....	84864
		World Power Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	84854

**Microsoft Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 49.700,00.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 97.198.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 27 mai 2011*

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a décidé d'accepter, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011, la démission de Monsieur Phillip Vandervoort en tant que gérant de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a décidé d'élire, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2011, Monsieur Philippe Rogge, demeurant au 9, Langevelddreef, 8-9840 De Pinte, Belgique, en tant que nouveau gérant de la Société en remplacement de Monsieur Phillip Vandervoort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Microsoft Luxembourg S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2011074142/17.

(110082794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**OHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.656.600,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 83.066.

In the year two thousand and eleven, the eighteenth day of May,

before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OHL Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.066 (the Company). The Company has been incorporated on July 9, 2001 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -67 of January 14, 2002.

There appeared:

- Obrascón Huarte Lain Construcción Internacional S.L, a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at 259D Paseo de la Castellana, Torre Espacio Planta 17, 28046 Madrid, Spain, registered with the register of companies of Madrid under number B 85043081 (the Sole Shareholder);

represented by Nuria Izquierdo Martin, lawyer residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Amendment to article 12 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

“The Company is managed by several managers including at least three class A and three class B manager appointed by a resolution of the Sole Shareholder, which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.”

3. Amendment to article 14 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least two class A managers and three class B managers.”

“The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated. The board of managers will determine the responsibilities, remuneration (if any), the duration of the period representation and any other relevant conditions for the persons to whom special powers have been granted.”

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 12. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **12.** “The Company is managed by several managers including at least three class A and three class B manager appointed by a resolution of the Sole Shareholder, which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.”

*Third resolution*

The Shareholders resolve to amend article 14. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **14.** “The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of at least two class A managers and three class B managers.”

“The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated. The board of managers will determine the responsibilities, remuneration (if any), the duration of the period representation and any other relevant conditions for the persons to whom special powers have been granted.”

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huit mai,

par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OHL Finance S.à.r.l, une société à responsabilité limitée constituée conformément aux et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.066 (la Société). La Société a été constituée le 9 juillet 2001 par un acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-67 du 14 janvier 2002.

**ONT COMPARU:**

- Obrascón Huarte Laín Construcción Internacional S.L, Inc., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux et régie par les lois d'Espagne, ayant son siège social à 259D Paseo de la Castellana, Torre Espacio Planta 17, 28046 Madrid, Espagne, immatriculée avec le registre des sociétés de Madrid sous le numéro B 85043081 (l'Associé Unique);

représentée par Nuria Izquierdo Martin, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqués ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura la teneur suivante:

« **12.** La Société est gérée par plusieurs gérants y compris au moins trois gérants de classe A et trois gérants de classe B nommés par une résolution de l'associé unique qui va définir la durée de leur bureau. Les gérants peuvent ne pas être actionnaires.»

3. Modification de l'article 14 des Status qui aura la teneur suivante:

« 14. La Société est tenue envers les tiers pour toutes les questions par la signature conjointe d'au moins deux gérants de classe A et de trois gérants de classe B.» «La Société est également tenue envers les tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été déléguée. Le conseil des gérants va déterminer les responsabilités, la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et d'autres conditions pertinentes pour les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été accordées.»

#### 4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

##### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 12. La Société est gérée par plusieurs gérants y compris au moins trois gérants de classe A et trois gérants de classe B nommés par une résolution de l'associé unique qui va définir la durée de leur bureau. Les gérants peuvent ne pas être actionnaires.»

##### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 14. La Société est tenue envers les tiers pour toutes les questions par la signature conjointe d'au moins deux gérants de classe A et de trois gérants de classe B.»

«La Société est également tenue envers les tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été déléguée. Le conseil des gérants va déterminer les responsabilités, la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et d'autres conditions pertinentes pour les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été accordées.»

##### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent à environ mille Euro.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française à la requête des mêmes parties comparantes et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. IZQUIERDO MARTIN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2011. Relation: LAC/2011/23169. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011075078/129.

(110083636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

#### **Reality S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.756.

*Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenue le 23 mai 2011*

##### *Résolution unique*

L'Assemblée prend note de la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK au 23 mai 2011.

L'Assemblée coopte avec effet immédiat et pour une période de cinq années, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REALITY SA  
Société Anonyme

Référence de publication: 2011074217/17.

(110082682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Mohawk Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 146.953.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire de la société en date du 16 mai 2011:*

Barbara Goetz a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 11 mai 2011:

Brendan Mc Gill, ayant pour adresse professionnelle le 1975 West Oak Circle, Marietta, Georgia 30062, U.S.A est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 11 mai 2011.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011074143/16.

(110082210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Mohawk Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 72.995.850,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 147.820.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire de la société en date du 16 mai 2011:*

Barbara Goetz a démissionné de sa fonction de gérant de classe A avec effet au 11 mai 2011

Brendan Mc Gill, ayant pour adresse professionnelle le 1975 West Oak Circle, Marietta, Georgia 30062, U.S.A est nommé gérant de classe A de la société avec effet au 11 mai 2011.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011074144/16.

(110082211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Northern Trust Luxembourg Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 99.167.

—  
L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 31 mai 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Messieurs, Steve David, Ian Baillie et Revel Wood (demeurant au Luxembourg), Messieurs Wilson Leech et Toby Glaysher (demeurant en Grande-Bretagne) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2012;

2. L'assemblée a réélu KPMG Audit S.à.r.l. à la fonction de Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2012;

3. L'assemblée a réélu Messieurs Steve David et Revel Wood résidant à 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que délégués de la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de celle-ci, en ce qui concerne cette gestion, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice Président - Transfer Agency

Référence de publication: 2011082581/22.

(110091513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**UniversalCommunities.com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 107.806.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 mai 2011*

*Septième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des administrateurs suivants:

- José CORREIA,
- Géraldine SCHMIT,
- Ronald CHAMIELEC.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

*Huitième Résolution*

L'Assemblée Générale décide de confirmer la nomination de Ronald CHAMIELEC en tant qu'administrateur de la Société.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011074293/19.

(110082070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Scheidegg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.086.

In the year two thousand eleven, on the sixteenth day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124359),

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 12<sup>th</sup> 2011.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Scheidegg Properties Sàrl, having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 134086,

incorporated by a deed of the undersigned notary on November 28<sup>th</sup> 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 17 of January 4<sup>th</sup>, 2008.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of twenty nine thousand one hundred euro (EUR 29,100.-) so as to raise it from its present amount of two hundred and ninety-two thousand seven hundred fifty euro (EUR 292,750) divided into eleven thousand seven hundred and ten shares (11,710) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of three hundred twenty one thousand eight hundred fifty euro (EUR 321,850.-) by the creation and issuing of one thousand one hundred sixty four (1,164) new shares with a nominal value

of twenty five euro (EUR 25.-), issued with a total share premium in a total amount of two hundred sixty one thousand nine hundred euro (EUR 261,900.-) and to make the payment for such new shares by a contribution consisting in the partial conversion of a claim for a total amount of two hundred ninety one thousand euro (EUR 291,000.-) towards the Company, it being understood that an amount of twenty nine thousand one hundred euro (EUR 29,100.-) shall be allocated to the Company's share capital and an amount of two hundred sixty one thousand nine hundred euro (EUR 261,900) shall be allocated to the share premium account.

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of two hundred ninety-one thousand euro (EUR 291,000.-)

The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution. The Sole Shareholder further states that a certificate and a subscription form have been drawn up, wherein the Contribution is described and valued.

Such certificate and subscription form, after signature "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at three hundred twenty one thousand eight hundred fifty euros (EUR 321,850.-) divided into twelve thousand eight hundred seventy-four (12,874) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,700.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124359),

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mai 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Scheidegg Properties Sàrl avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 134086,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 du 4 janvier 2008.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt-neuf mille cent euros (29.100,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante euros (292.750,- EUR) représenté par 11.710 (onze mille sept cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-

cinq euros) chacune à un montant de trois cent vingt-et-un mille huit cent cinquante euros (321.850,- EUR) par la création et l'émission de mille cent soixante-quatre (1.164) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), émise avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent soixante et un mille neuf cents euros (261.900,- EUR) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituée par une conversion d'une créance que le Souscripteur a contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport est acté comme représentant un apport total net d'un montant de deux cent quatre-vingt-onze mille euros (291.000,-EUR).

L'Associée Unique déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associée Unique déclare qu'un certificat ainsi qu'une souscription ont été établis, dans lesquels l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué (le «Rapport»).

Ce certificat et cette souscription, après paraphe «ne varietur» par le mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent vingt et un mille huit cent cinquante euros (321.850,- EUR), divisé en douze mille huit cent soixante-quatorze (12.874) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2.100,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22594. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073686/119.

(110081436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

---

### **TS Koenigsallee Holdings (GP) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.295.

#### **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions des associés en date du 28 avril 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet au 28 avril 2011 de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Raimondo Amabile, né le 12 décembre 1969, à Naples, Italie, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet au 28 avril 2011 à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gerard Franklin, né le 13 février 1971 à Bromley, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Gerard Franklin, prénommé,



- Monsieur Victor Cucciniello, né le 12 novembre 1968 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 11 West 42<sup>nd</sup> Street, New-York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique.

*Gérant de catégorie B:*

- Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011086936/33.

(110098137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

**Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074145/10.

(110082482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

In the year two thousand and eleven,

on the nineteenth day of the month of May.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Cargill International, Inc.", a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, registered with the Secretary of State of the State of Delaware, USA, under registration number 4778502,

here represented by Ms. Sonia Gabriele, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 19, 2011.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150964, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on January 25, 2010, published on March 4, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 473 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on May 16, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million four hundred and seventy thousand one hundred and fifty-two United States Dollars (USD 3,470,152.-) so as to raise it from its current amount of two billion three hundred and forty-eight million two hundred and forty-nine thousand four hundred and ninety-four United States Dollars (USD 2,348,249,494.-) up to two billion three hundred and fifty-one million seven hundred and nineteen thousand six hundred and forty-six United States Dollars (USD 2,351,719,646.-) through the issue of three million four hundred

and seventy thousand one hundred and fifty-two (3,470,152) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million four hundred and seventy thousand one hundred and fifty-two United States Dollars (USD 3,470,152.-) so as to raise it from its current amount of two billion three hundred and forty-eight million two hundred and forty-nine thousand four hundred and ninety-four United States Dollars (USD 2,348,249,494.-) up to two billion three hundred and fifty-one million seven hundred and nineteen thousand six hundred and forty-six United States Dollars (USD 2,351,719,646.-) through the issue of three million four hundred and seventy thousand one hundred and fifty-two (3,470,152) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The three million four hundred and seventy thousand one hundred and fifty-two (3,470,152) new shares have been entirely subscribed by "Cargill International Inc.", aforementioned, at a total price of three million four hundred and seventy thousand one hundred and fifty-two United States Dollars (USD 3,470,152.-) all of which has been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

*Description of the contribution*

The contribution in kind consists of twenty-five thousand two hundred and twenty-three (25,223) paid in ordinary shares of "Cargill Morocco Holdings BV", a private company with limited liability, having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands and with office address at Coenhavenweg 2, 1013 BL Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 52605906, representing fifteen percent (15%) of the total number of shares issued by "Cargill Morocco Holdings BV".

The total fair net valuation of this contribution is of three million four hundred and seventy thousand one hundred and fifty-two United States Dollars (USD 3,470,152.-).

The proof of the existence and value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at two billion three hundred and fifty-one million seven hundred and nineteen thousand six hundred and forty-six United States Dollars (USD 2,351,719,646.-) represented by two billion three hundred and fifty-one million seven hundred and nineteen thousand six hundred and forty-six (2,351,719,646) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name and residence, such proxy holder signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille onze,

le dix-neuf mai,

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Cargill International, Inc.», une société constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siege social au CT Corporation, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States, enregistrée auprès du secrétaire d'Etat du Delaware, USA, sous le numéro 4778502,

ici représentée par Mlle Sonia Gabriele, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 mai 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150964, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 473 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte du notaire soussigné, le 16 mai 2011 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a considéré l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante-deux dollars américains (USD 3.470.152,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards trois cent quarante-huit millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 2.348.249.494,-) à deux milliards trois cent cinquante-et-un millions sept cent dix-neuf mille six cent quarante-six dollars américains (USD 2.351.719.646,-) par l'émission de trois millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante-deux (3.470.152) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante-deux dollars américains (USD 3.470.152,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards trois cent quarante-huit millions deux cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (USD 2.348.249.494,-) à deux milliards trois cent cinquante-et-un millions sept cent dix-neuf mille six cent quarante-six dollars américains (USD 2.351.719.646,-) par l'émission de trois millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante-deux (3.470.152) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les trois millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante-deux (3.470.152) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par «Cargill International Inc.» susmentionnée, pour un prix total de trois millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante-deux dollars américains (USD 3.470.152,-) la totalité étant allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

#### *Description de l'apport*

L'apport en nature consiste en vingt-cinq mille deux cent vingt-trois (25,223) actions ordinaires de «Cargill Morocco Holdings BV», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son adresse administrative au Coenhavenweg 2, 1013BL Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce pour Amsterdam sous le numéro 52605906, représentant quinze pour cent (15 %) du nombre total de parts émises par «Cargill Morocco Holdings BV».

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à trois millions quatre cent soixante-dix mille cent cinquante-deux dollars américains (USD 3.470.152,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société apportée sera autorisé à inscrire ladite contribution dans le registre des actionnaires.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux milliards trois cent cinquante et un millions sept cent dix-neuf mille six cent quarante-six dollars américains (USD 2.351.719.646,-) représenté par deux milliards trois cent cinquante et un millions sept cent dix-neuf mille six cent quarante-six (2.351.719.646) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune."

*Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 mai 2011. Relation: EAC/2011/6869. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011077692/151.

(110087101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.927.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074146/10.

(110082481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**D.D.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4bis, Z.I. in den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 101.856.

---

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "D.P.B. S.A." (1996 2211 030) avec siège social à L-9942 Basbellain, maison 15,

constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 16 juillet 1996, publié au Mémorial C No 507 du 09 octobre 1996, page 24.294,

modifiée une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 janvier 2009, publié au Mémorial C No 461 du 03 mars 2009, page 22116. RCS B 101856

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Daniel BOURGUIGNON, administrateur de société, demeurant à L-9942 Basbellain, maison 15.

Le président choisit comme secrétaire Madame Maria Grazia MONTAGNA, administrateur de société, demeurant à L-9942 Basbellain, maison 15,

et comme scrutateur Monsieur Kenny BOURGUIGNON, administrateur de société, demeurant à B-6698 Grand-Halleux, Mont 3.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les comparants déclarent que le capital social est souscrit 1/2 Monsieur Daniel BOURGUIGNON et 1/2 Mme Maria Grazia MONTAGNA.

Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

1 ) Modification du pouvoir de signature

2) Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 1, alinéa 1.

Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour, et après délibération, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature de sorte que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des trois administrateurs.

*Deuxième et Dernière résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9942 Basbellain, maison 15 à L-9911 Troisvierges, Z.I. in den Allern 4bis et de modifier l'article 1 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . alinéa 1.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination D.D.B. S.A. Le siège social est établi à Troisvierges. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.»

Le reste de l'article 1 reste inchangé.

Les frais de la présente sont à charge de D.D.B. S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Montagna, D. Bourguignon, Bourguignon, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 09 mai 2011. CLE/2011/477. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Rodenbour C.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 10 mai 2011.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2011073801/58.

(110078819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

---

**Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.926.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074147/10.

(110082483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Tosco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.387.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 7 mai 2008 à Luxembourg que:

- Deloitte S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67895 a été révoquée de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 19 mars 2007;

- Madame Sandrine Pécriaux, née le 5 juin 1969 à Nivelles (Belgique), résidant au 178 Rue de la Justice, 6200 Chatelet (Belgique) a été nommé commissaire aux comptes de la Société avec effet au 19 mars 2007 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009;

- Le mandat d'administrateur de Classe A de Madame Sophie Goblet, née le 28 mars 1964 à Schaerbeek (Belgique), résidant à l'Avenue Franklin Roosevelt 108/b11, 1050 Bruxelles (Belgique) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2011;

- Le mandat d'administrateur de Classe A de Monsieur Thierry Behiels, né le 11 décembre 1959 à Gand (Belgique), résidant à Rue Colonel Montagnie 87/A, 1332 Rixensart (Belgique) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2011;

- Le mandat d'administrateur de Classe B de Monsieur Jacques Poinot, né le 27 avril 1954 à Neuilly (France), résidant à Chemin Armand Dufaux, 69, 1246 Corsier Port, (Suisse) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2011; et

- Le mandat d'administrateur de Classe B de Madame Marie-Henriette Bich, née le 20 février 1961 à Neuilly-sur-Seine (France), résidant à Chemin Armand Dufaux, 69, 1246 Corsier Port, (Suisse) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011086922/30.

(110097866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

### **Sofit International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 161.188.

### STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société FIDMEN S.A., ayant son siège social à Corso Elvezia 16, Lugano, Suisse, ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 29 avril 2011.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SOFIT INTERNATIONAL S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à huit cent mille euros (EUR 800.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 27 mai 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- l'achat de parts ou actions de sociétés tierces;
- la vente de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces;
- l'achat de biens immobiliers;
- la vente de biens immobiliers;

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 22 avril à 17.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n°B 79327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2011. LAC/2011/25185. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Référence de publication: 2011077343/155.

(110085813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

---

**Marsil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.230.

—  
*Rectificatif du dépôt n° L110080727*

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MARSIL S.A.

Référence de publication: 2011074150/12.

(110082154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Neucol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.312.

—  
EXTRAIT

En date du 20 mai 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Enda Woods, né le 4 avril 1972 à Dublin, domicilié à Coppins, Kilmore Avenue, Killiney, Irlande, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Ciaran McNamara, né le 14 avril 1974 à Roscommon, domicilié à Seafield Lodge, Seafield Avenue, Monkstown, Irlande, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011074169/16.

(110082612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Ashmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.279.

—  
L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 27 avril 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Patrice Gilson (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 20 août 2010. Il a également été noté que le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Ian Baillie (demeurant au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) comme administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Patrice Gilson. Monsieur Ian Baillie a terminé le mandat de Monsieur Patrice Gilson;

2. L'Assemblée a élu Monsieur Ian Baillie (demeurant au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) dans sa qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

3. L'Assemblée a réélu Messieurs Claude Kremer (demeurant au Grand-Duché de Luxembourg) ainsi que Monsieur Martin Tully (demeurant en Grande-Bretagne) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2012;

4. L'Assemblée a réélu KPMG Audit à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour ASHMORE SICAV*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

*Managing Director / Vice Président - Transfer Agency*

Référence de publication: 2011082554/26.

(110091518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Prieten S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 86.325.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme PRIETEN S.A. tenue extraordinairement en date du 30 mai 2011 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Limited, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

*Commissaire aux comptes*

Cardinal Nominees Limited

9, Pelican Drive, Columbus Centre

Road Town (Tortola)

Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

D. Shand

*Administrateur*

Référence de publication: 2011076343/20.

(110085532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

---

**NII International Mobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.303.

—  
*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 mars 2011*

1) M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2) Mlle Adela IANCU, administrateur de sociétés, née à Ploiesti (Roumanie), le 8 décembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour NII International Mobile S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011074172/16.

(110082073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Go S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 161.228.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le treize mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Georges WIRTZ, maître en droit, né le 22 février 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund,

Lequel a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "GO S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par une décision du conseil d'administration le siège social peut être transféré au sein de la commune.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises, sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

En outre la Société peut garantir, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut pour son propre compte ou pour le compte de tiers, exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle considère comme nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ou qui sont directement ou indirectement liés à son objet social.

**Art. 5. Capital social.** La Société a un capital social de trente-trois mille euros (EUR 33.000,00), représenté par trois cent trente (330) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au prorata de leurs participations.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.** Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires par la Société, le moment donné, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, le moment donné.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

**Art. 7. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs sont répartis en plusieurs catégories.

Il y a autant de catégories d'administrateurs que la société compte d'actionnaires. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 8. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 9. Procès-verbaux du Conseil d'administration.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 11. Gestion journalière.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil

d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 12. Signature sociale.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs appartenant chacun à des catégories différentes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13. Conflit d'intérêt.** Les administrateurs doivent respecter les lois, règlements et les présents statuts pour exercer leurs tâches avec loyauté et diligence afin de sauvegarder les intérêts de la Société. S'il y a conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la Société, un administrateur doit agir dans le meilleur intérêt de la Société.

Lorsqu'un administrateur agit en son nom personnel et là où des tiers peuvent raisonnablement penser que cet administrateur représente la Société ou le Conseil d'Administration, cet administrateur doit clarifier au préalable sa fonction et son rôle.

L'obligation d'un administrateur à l'égard de la Société et des actionnaires ne cesse pas nécessairement dans un délai raisonnable après la démission ou à l'expiration de son mandat. L'obligation de garder confidentiels les secrets commerciaux et les informations confidentielles de la Société subsiste à l'expiration de son mandat jusqu'à ce que ces secrets commerciaux ou informations confidentielles soient publiquement disponibles.

Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

**Art. 14. Assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le vendredi de la deuxième semaine du mois de mai à 10.30 heures du matin.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

**Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année .

**Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pourcent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 18. Dissolution de la société.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 19. Modifications des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 20. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### *Souscription*

La totalité des actions de la Société est souscrite comme suit:

Monsieur Georges WIRTZ, prénommé, trois cent dix actions . . . . .	330
TOTAL: trois cent trente actions . . . . .	330

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Monsieur Georges WIRTZ, prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement après constitution de la Société, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à une (1) personne et de nommer la personne suivante au conseil d'administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2011, à tenir en 2012:

Monsieur Georges WIRTZ, maître en droit, né à Luxembourg, le 22 février 1979, demeurant professionnellement à L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

### Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer la société anonyme "MGI FISOGEST S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 20.114, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2011, à tenir en 2012.

### Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-1645 Luxembourg, 6, Montée du Grund.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. WIRTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22289. Reçu soixante-quinze euros (75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Référence de publication: 2011077800/249.

(110087111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

### **New Fashion Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.051.

### — STATUTS

L'an deux mille onze, le troisième jour de mai.

Par devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CWP HOLDING S.A., avec siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 149407,

ici représentée par Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, demeurant à L - 7212 Bereldange, 21 rue Roger Barthel en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 26 avril 2011.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une Société Anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NEW FASHION DISTRIBUTION S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Des bureaux, agences et succursales peuvent être créés tant au Grand-Duché qu'à l'étranger par simple décision du conseil d'administration.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet:

- l'activité de conseiller en recherche et en recommandation de cadres et de spécialistes ;
- l'analyse de personnalité et de potentiel;

- les conseils et l'organisation de formation;
- les conseils et le management dans le domaine de l'organisation et des ressources humaines et autres activités connexes susceptibles d'améliorer le rendement des clients de la société.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que par l'aliénation par vente, échange et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts avec ou sans intérêt, de garantie ou autrement.

Elle pourra emprunter avec ou sans intérêt, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,00) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00) chacune.

Les titres sont et resteront nominatifs.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Sauf dispositions contraires de la loi, en cas de décès d'un actionnaire, les actionnaires survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des actions de l'actionnaire décédé.

L'actionnaire qui désire céder toutes ou partie de ses actions à un non-actionnaire doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société.

Le prix de rachat ou de cession des actions se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence qui accroîtra les droits des autres actionnaires au prorata de leurs participations.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'un seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration unique entre administrateurs étant permise.

Les administrateurs peuvent également voter par lettre ou fax.

Une résolution formulée par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, a le même effet qu'une résolution votée lors d'une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Les résolutions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents. L'authentification de copies ou d'extraits de ces procès-verbaux est faite par un administrateur.



**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire. Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière de la société peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué et/ou par la signature conjointe de deux administrateurs, dont un doit être administrateur-délégué.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations légales.

Le conseil d'administration ou le ou les commissaires peuvent convoquer une assemblée générale extraordinaire. Une telle assemblée générale extraordinaire doit être convoquée si des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social en font la demande.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, de l'accord du ou des commissaires et aux conditions prévues par la loi.

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise aux conditions de quorum et de vote d'une modification statutaire.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) La première assemblée générale annuelle se réunira en l'an 2012.
- 2) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les TROIS CENT DIX (310) actions ont été souscrites par CWP HOLDING S.A., prénommée.

Les actions ont été libérées à concurrence d'un quart par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Evaluation des frais*

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE EUROS (1.000,00).

### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, CWP HOLDING S.A. s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg au 20 rue Eugène Ruppert.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
3. Est nommé administrateur unique:
  - Monsieur Vivian Bernard Roger CALLAY, expert comptable, né le 10 juillet 1977 à Ajaccio, demeurant professionnellement au 20, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg.
4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
5. Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, expert-comptable, né le 24 octobre 1973 à F-Moyeuve Grande et demeurant professionnellement au 20 rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
6. Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

### *Déclaration*

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Abdelmajid Barkoukou, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 mai 2011. LAC / 2011 / 20820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011073633/169.

(110081519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

---

### **NVG Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 125.848.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011074176/10.

(110082101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

### **Nyma Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.

R.C.S. Luxembourg B 92.860.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2011*

### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 75, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette au 12, avenue du Rock'n'Roll à L-4361 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, ne varietur, le 10 mai 2011.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts Comptables et Fiscaux*

Référence de publication: 2011074177/16.

(110082045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**QCP GCO Investments II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.759.

En date du 10 juin 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
3. Steven Davidson est révoqué en tant que gérant de la société avec effet immédiat.
4. Kees-Jan Avis, né le 30/12/1981 à Heemstede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
5. Wim Rits, né le 14/06/1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
6. Michael Anthony Huber, né le 7.12.1968 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 345 W13 Street, 2C, NY 10014 New York, Etats-Unis d'Amérique, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions 1-6 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr. Michael Anthony Huber, gérant;
- Mr. Joshua L. Steiner, gérant;
- Mr. Wim Rits, gérant;
- Mr. Kees-Jan Avis, gérant.

7. Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083324/28.

(110092993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

**Gepasie International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.752.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendelf, am achtundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "GEPASIE INTERNATIONAL S.A.", (matr.:2010 22 35 003), mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs Sektion B, unter der Nummer 92.752,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, damals Notar mit Amtssitz in Mersch, am 15. November 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 155 vom 21. April 1992 zuletzt abgeändert durch Urkunde des instrumentierenden Notars am 20. Oktober 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 235 vom 4. Februar 2011;

Die Versammlung wurde eröffnet um 10 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Heinrich Joseph PALM, Unternehmer, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Birkenweg 3, geboren am 27. Juni 1939 in Mürringen (Belgien);

Die Generalversammlung ernennt Frau Anna POTHEN, Unternehmerin, wohnhaft in B-4760 Büllingen, Birkenweg 3, zur Stimmzählerin und Herrn Gary HESS, Notarschreiber, wohnhaft in Niederfeulen, zum Sekretär.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 600 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Gemäss einstimmig angenommener Tagesordnung wird entschieden:

- dass der alleinige Aktionär, welcher die Gesamtheit der ausgegebenen Aktien hält, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschließt;
- dass die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, und gemäß gegenwärtiger Urkunde alle Aktiva und Passiva auf den Komparenten als Eigentümer sämtlicher Aktien übertragen wird, welcher erklärt alle ihm bekannten Schulden der aufgelösten Gesellschaft zu begleichen und sich dazu verpflichtet, alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu übernehmen;
- dass die Gesellschaft somit als aufgelöst und liquidiert zu betrachten ist;
- dass allen Verwaltungsratsmitgliedern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;
- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz verwahrt werden;

#### *Kosten.*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 800,-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. J. PALM, A. POTHEN, G. HESS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 29 avril 2011. DIE/2011/4249. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Ettelbrück, den 4. Mai 2011.

Pierre PROBST

*Der Notar*

Référence de publication: 2011073811/52.

(110079750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

#### **Oberstaufen Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.087.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011074180/12.

(110082499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

#### **One Stop, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 156.848.

La gérance souhaiterait informer toute personne intéressée de la nouvelle adresse du Monsieur Collin, gérant unique.

En effet, son adresse privée est désormais la suivante:

- Route de la Ferme Modèle 76/A

B-4800 VERVIERS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Weiswampach, le 23 mars 2011.

*Pour la gérance*

Signatures

Référence de publication: 2011074183/16.

(110082846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**QCP GCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.765.

En date du 10 juin 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
3. Steven Davidson est révoqué en tant que gérant de la société avec effet immédiat.
4. Kees-Jan Avis, né le 30/12/1981 à Heemstede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
5. Wim Rits, né le 14/06/1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
6. Michael Anthony Huber, né le 7/12/1968 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 345 W13 Street, 2C, NY 10014 New York, Etats-Unis d'Amérique, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions 1-6 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr. Michael Anthony Huber, gérant;
- Mr. Joshua L. Steiner, gérant;
- Mr. Wim Rits, gérant;
- Mr. Kees-Jan Avis, gérant.

7. Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011083327/28.

(110092948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

**Paradisi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 159.362.

Il résulte d'un contrat de vente de parts sociales signé en date du 20 mai 2011, que Lypkirk Limited a cédé 12.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Greenglade Limited, une Limited Company de droit chypriote, enregistrée au registre des sociétés de Nicosie sous le numéro HE 285718 et ayant son siège social au 332, Agiou Andreou, Patrician Chambers, 3035 Limassol, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Paradisi Holding S.à r.l.*

Référence de publication: 2011074188/14.

(110082790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**PICME Holding S.A., Private Investment Capital Market & Equities Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.841.

Monsieur Serge Krancenblum est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

PRIVATE INVESTMENT CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A. en abrégé "PICME HOLDING S.A."

F. DUMONT / S. KRANCENBLUM

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2011074191/15.

(110082277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**aeris CAPITAL Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 128.340.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung*

die nach kurzfristiger Vertagung am 26. Mai 2011 in Luxemburg stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt die folgenden Personen mit Wirkung vom 26. Mai 2011 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris CAPITAL Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder bzw. endgültig zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Uwe Feuersenger (Verwaltungsratsmitglied)
- Lothar Rafalski (Verwaltungsratsmitglied)
- Mario Warny (Verwaltungsratsmitglied)

2. Die Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., wieder zum Wirtschaftsprüfer der aeris CAPITAL Management Company S.A. bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris CAPITAL Management Company S.A. für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. Mai 2011.

*Für die aeris CAPITAL Management Company S.A.*

*Die Domizilstelle*

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Denise Servatius

Référence de publication: 2011078158/25.

(110086385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

**Turleni S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Malicobe S.A. - SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 25.320.

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MALICOBE S.A. - SPF», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 25320, constituée suivant acte notarié du 12 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 69 du 23 mars 1987. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 452 du 9 mars 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jessica COSTA POVOA, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie MICHELS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts:

L'article 1<sup>er</sup> des statuts aura la teneur suivante:

«Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «TURLENI S.A. - SPF».

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «TURLENI S.A. - SPF».

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «TURLENI S.A. - SPF».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, J. COSTA POVOA, V. MICHELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6562. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011076276/57.

(110084944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

**DC Holdco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 34.250,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.225.

*Extract of the resolutions taken at the extraordinary general meeting of shareholders held at the registered office on June 10<sup>th</sup>, 2011.*

The meeting approves the resignation of Mrs Catherine Koch from her position of B manager of the company with effect as from May 16, 2011.

The meeting resolves to appoint as new B manager with effect as of 16 May 2011 and for an unlimited period:

- Mrs Laetitia Jolivalt, born on 29 May 1984 in Thionville (France), having her professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

**Suit la traduction française de ce qui précède**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 10 juin 2011*

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de Madame Catherine Koch de son mandat de gérant B de la société avec effet au 16 mai 2011.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau gérant B avec effet au 16 mai 2011 et pour une durée indéterminée:

- Madame Laetitia Jolival, née le 29 mai 1984 à Thionville (France), ayant pour adresse professionnelle 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

*Pour DC Holdco*

*Mandataire*

Référence de publication: 2011081300/27.

(110091585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

---

**Sikari S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 130.720.

L'an deux mille onze, le dix-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SIKARI S.A.» (ci-après la «Société»), avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130 720, et constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2085, le 25 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 554 en date du 16 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président a déclaré et a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Modification des troisième et quatrième alinéas de l'article 2 des Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«La société pourra également acquérir, par le biais d'apports, souscriptions, achats, options ou autrement, des brevets, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits; plus généralement de les détenir d'en autoriser le droit d'usage par le biais de licences, de sous-licences, d'en vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, pour des raisons que la société juge opportunes; soustraire la gestion et le développement de tels droits de propriété, droits, marques et licences et obtenir et faire tout enregistrement requis en ce sens. La société peut aussi mettre en oeuvre toute action considérée comme nécessaire à la protection contre toute atteinte, par des tiers, aux droits découlant des brevets, des droits de marque, marques de services, des licences, du savoir-faire et autres droits, licences, sous-licences de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou tout autres droits analogues. De plus, la société peut fournir ou être amenée à fournir à toute société affiliée un tel savoir-faire, conseil en développement, service opérationnel, promotion, représentation et tout service de cette nature.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et accorder à d'autres sociétés affiliées, tous concours, prêts, avances ou garanties.».

2) Divers.

II) Les actionnaires présents et représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, celle-ci restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte.

III) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Après délibération, les actionnaires prennent, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:



*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier le troisième et quatrième alinéa de l'article 2 des Statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

«La société pourra également acquérir, par le biais d'apports, souscriptions, achats, options ou autrement, des brevets, des marques, des licences, du savoir-faire, des droits d'auteur, des droits de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou d'autres droits; plus généralement de les détenir d'en autoriser le droit d'usage par le biais de licences, de sous-licences, d'en vendre ou d'en disposer, en tout ou en partie, pour des raisons que la Société juge opportunes; sous-traiter la gestion et le développement de tels droits de propriété, droits, marques et licences et obtenir et faire tout enregistrement requis en ce sens. La Société peut aussi mettre en oeuvre toute action considérée comme nécessaire à la protection contre toute atteinte, par des tiers, aux droits découlant des brevets, des droits de marque, marques de services, des licences, du savoir-faire et autres droits, licences, sous-licences de propriété industrielle, commerciale ou intellectuelle ou tout autres droits analogues. De plus, la Société peut fournir ou être amenée à fournir à toute société affiliée un tel savoir-faire, conseil en développement, service opérationnel, promotion, représentation et tout service de cette nature.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés affiliées, tous concours, prêts, avances ou garanties.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille deux cents Euros (1.200.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2011. Relation: LAC/2011/18927. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011078873/76.

(110087879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

---

**Procter & Gamble Luxembourg Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074192/10.

(110082225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Boom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 120.019.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOOM S.A." (numéro d'identité 2006 22 25 107), avec siège social à L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.019, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2160 du 18 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 8 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 883 du 15 mai 2007 et par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1967 du 22 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant professionnellement à Steinfort.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social de L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2) Administrateurs.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1<sup>er</sup>** . Le siège de la société est établi à Pétange.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société anonyme "PBP HOLDING S.A." comme administrateur et de lui donner décharge de sa fonction.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur John WIAME, employé privé, né à Namur (Belgique), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-8437 Steinfort, 57, rue de Koerich.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à huit cent cinquante euros (€ 850.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer

Signé: BOSSIS, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 09 mai 2011. Relation: CAP/2011/1720. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 16 mai 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011073828/56.

(110080730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**Private Insurance Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.687.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'administration réuni le 25 mai 2011 à décidé à l'unanimité:

1. De nommer M. Patrick Useldinger aux fonctions de Directeur en charge de la gestion journalière de la Société, domicilié professionnellement au 40, rue du Curé, L-1368 Luxembourg;

2. De supprimer toute notion de catégorie pour les Directeurs;

3. Que la Société sera dès à présent valablement engagée vis-à-vis des tiers selon les pouvoirs de signature suivants:

- Pour toute matière ne relevant pas du courtage en assurances, par les signatures conjointes de deux administrateurs

- Pour les opérations relevant du courtage en assurances ainsi que de la gestion journalière de la Société, soit par les signatures conjointes de deux Directeurs, soit par la signature conjointe d'un Directeur et d'un Administrateur.

4. De nommer Monsieur Marc Koeune en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011074204/18.

(110082694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Catalyst Alpha 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.648.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 20 mai 2011: que

- Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant à 123, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, Luxembourg, est nommé en tant que gérant de la Société à compter du 20 mai 2011 et pour une durée indéterminée.

- La démission de Monsieur Alan Botfield en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2011.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Fabrice de Clermont-Tonnerre;
- Peter Kasch;
- Michael Chidiac;
- Lux Business Management S.à r.l.;
- Michel van Krimpen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011074633/24.

(110082423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Recem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.044.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 10 mai 2011*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

Messieurs:

- Bernhard Scheifele, Président du Conseil d'Administration et Administrateur
- Andreas Kern, Administrateur et Vice Président
- Lorenz Näger, Administrateur et Vice Président, demeurant au 44a, Mannheimer Str., D-68309 Mannheim
- Marc Jonckheere, Administrateur
- Daniel Gauthier, Administrateur
- Jean-Marc Junon, Administrateur
- Pierre Evrard, Administrateur
- Marc Vandenberghe, Administrateur

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2011.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant Ernst & Young, ayant son siège social au 3, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012 statuant sur les comptes de l'exercice social de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011083334/28.

(110092472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

---

**Procter & Gamble International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011074205/10.

(110082219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Publicis Graphics Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 32.500.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 avril 2011 que:

M. Pinder Richard démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur représentant les actions de la catégorie B, de président du conseil d'administration et de sa fonction d'administrateur-délégué.

M. Naouri Jean-Yves, né le 19.11.1959 à Bone (France), demeurant au 22, boulevard Flandrin, F-75016 Paris est nommé administrateur représentant les actions de la catégorie B, président du conseil d'administration et administrateur-délégué en remplacement. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011074209/15.

(110082730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Vidox Consulting S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 117.607.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 27 mai 2011*

Prolongation des mandats des administrateurs pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Vladimir T. IVASHKIN
- Monsieur Sergei DRAPKIN
- Madame Oxana DRAPKINA
- Monsieur Konstantin IVASHKIN

Prolongation du mandat du commissaire pour un mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Vericom Sa

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011074305/19.

(110082675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Neopost Luxembourg, succursale luxembourgeoise de Neopost SA/NV, Succursale d'une société de droit étranger,**

**(anc. Neopost Luxembourg, succursale luxembourgeoise de Neopost SPRL/BVBA).**

Adresse de la succursale: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.047.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration prise le 1<sup>er</sup> Mars 2011 que:

Suite au départ de Mme Ann Sanders de la Société, la gestion quotidienne de la Succursale est confiée à Mr Yvan Seyns, né le 23 Août 1958 à Courtrai, Belgique, demeurant à 37 Ikaroslaan, B-1930 Zaventem, Belgique, en sa qualité de gérant unique de la Succursale : ce dernier demeurant sous contrat de travail avec la Société.

A ce titre, le gérant pourra notamment:

1 - Représenter la société en général vis à vis des tiers;

2 - Exercer tous pouvoirs pour assurer de la façon la plus efficace qui soit, la sécurité des salariés placés sous ses ordres dans l'établissement sis L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg, exercer l'autorité nécessaire à l'exercice de ses responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité, assurer le respect de l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires dans ces domaines;

3 - Prendre toutes les mesures d'organisation qu'il jugera nécessaire concernant l'établissement du L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg, dont il est responsable, et prendre le cas échéant les sanctions disciplinaires à l'encontre des salariés qui ne les respecteraient pas;

4 - Signer la correspondance, conclure tous contrats relatifs à l'achat, la vente, la location de tout bien mobilier à concurrence d'un montant par opération de:

K€ 200 pour tout produit ou service en provenance du groupe Neopost

K€ 60 pour tout autre produit ou service;

5 - Effectuer des investissements à concurrence d'un montant par opération de K€ 50;

6 - Signer des contrats de location immobilière, en tant que bailleur ou locataire, à concurrence d'un montant annuel de K€ 50;

7 - Embaucher ou renvoyer tout employé dont la rémunération annuelle ne dépasse pas K€ 45; sans limitation de montant, autoriser et faire procéder aux virements des traitements et salaires des employés de la société.

8 - Ouvrir et clôturer tout compte bancaire pour la société;

9 - Demander, réclamer, récupérer recevoir et prendre toutes dispositions nécessaires et légitimes de manière à recouvrer toutes sommes d'argent, dettes ou propriété, et en donner quittance;

10 - Retirer au nom de la société, de la poste, des douanes, de tous chemins de fer et messagerie, accepter la remise de tout envoi, lettres, caisses et paquets, recommandés ou non, y compris ceux renfermant des valeurs déclarées, encaisser tout mandat-poste, donner et signer des reçus de décharge;

11 - Représenter la société dans tous ses rapports avec la Poste, ainsi que toutes autres entreprises de téléphonie fixe ou mobile, les autorités douanières, les Registres du Commerce, ou toute autre autorité centrale, régionale, provinciale ou communale;

12 - Sous-déléguer tout ou partie des pouvoirs reçus par la présente pour une durée déterminée;

Le Conseil d'Administration fait part également des faits suivants:

1. Suite au départ de Mr François Paul, ancien gérant, la Société est dorénavant engagée par la signature d'un de ses deux administrateurs: Mr Gilles Wozelka, né le 9 Décembre 1965 à Tours, France et demeurant à 37 Ikaroslaan, B-1930 Zaventem, Belgique et Mr Bertrand Dumazy, né le 10 Juillet 1971 à Tourcoing, France et demeurant à 37 Ikaroslaan, B-1930 Zaventem, Belgique.

2. La forme juridique de la Société a été transformée en SA (société anonyme) et sa nouvelle dénomination est donc «Neopost SA/NV». La dénomination de la Succursale devient donc «Neopost Luxembourg, succursale luxembourgeoise de Neopost SA/NV»

Bertrange, le 8 Avril 2011.

*Pour Neopost SA/NV*

Gilles Wozelka

Référence de publication: 2011074168/52.

(110082306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

**Rasco S.P.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 18.691.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 19. mai 2011*

Der Sitz der Gesellschaft wird rückwirkend zum 1.1.2011 nach L-2320 LUXEMBOURG, 102 Boulevard de la Pétrusse verlegt.

Référence de publication: 2011074214/10.

(110082416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Catalyst Alpha 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 134.794.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 20 mai 2011: que

- Monsieur Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant à 123, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg, Luxembourg, est nommé en tant que gérant de la Société à compter du 20 mai 2011 et pour une durée indéterminée.

- La démission de Monsieur Alan Botfield en tant que gérant de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2011.

Par conséquent, le conseil de gérance sera dès lors composé comme suit:

- Fabrice de Clermont-Tonnerre;
- Peter Kasch;
- Michael Chidiac;
- Lux Business Management S.à r.l.;
- Michel van Krimpen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011074635/24.

(110082461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 111.503.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011074315/10.

(110082311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Ros Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 111.709.

—  
Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2009 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2009 déposé le 02/09/2010 no L100134939) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074219/11.

(110082214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**RREI French AuberCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 133.993.

—  
*Déclaration de modification dans les personnes des associés en vertu d'un acte de fusion en date du 20 décembre 2010.*

Il résulte de la fusion datant du 20 décembre 2010, que l'associé unique de la Société, RREI holding S.C.A, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111125 a transmis de façon universelle son patrimoine à RREI Holding S.A. ayant son siège social rue de Peppange, 13, L-3378 Livange immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B158781

*Pour la Société*  
FIDUPHAR S.A.

Référence de publication: 2011074220/15.

(110082253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**O. & C. Investments S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 57.529.

—  
L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme O. & C. INVESTMENTS S.A., S.P.F., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date 19 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 162 du 3 avril 1997. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2703 du 8 décembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christoph PIEL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. - Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. - Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Christian MUSTAD, né à Mt St. Aignan, le 29 mars 1938, demeurant à CH-3778 Schoenried, Chalet Corcovado.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, C. PIEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23506. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077917/58.

(110086739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

**CVF Lux Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.397.

In the year two thousand and eleven, on the sixth of June.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CVF Lux Master S. à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 151957, duly represented by Andreia-Beatrice Ghioca, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 1 June 2011.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVF Lux Finance III S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 140397 incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, on 8 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13<sup>th</sup> of August 2008, number 1980 (the "Company"), modified pursuant to a deed of the undersigned notary on May 20, 2011..

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to change the financial year period of the Company and subsequently to amend the art. 21 and the art. 22 of the Articles of Incorporation, as follows:

“ **Art. 21.** The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.”

As a result, the financial year started on 1<sup>st</sup> June 2011 will close on 31<sup>th</sup> December 2011.

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3000)



There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a French version and in case discrepancies between the English and the French, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le six juin,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CVF Lux Master S. à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant selon les lois luxembourgeois, ayant son siège social à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B151957,

ici représentée par Andreia-Beatrice Ghioca, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 1 juin 2011.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de CVF Lux Finance III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140397, constituée par un acte du Maître Martine SCHAEFFER du 8 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1980, le 13 août 2008, (la «Société»), et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné le 20 mai 2011.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique décide de modifier la période de l'année sociale de la Société et les articles 21 et 22 des Statues de la manière suivante:

« **Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Il en résulte que l'exercice social ayant commencé le 1<sup>er</sup> juin 2011 sera clôturée le 31 décembre 2011

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1000.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A-B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2011. LAC/2011/26389. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011 .

Référence de publication: 2011080734/82.

(110090307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2011.

---

**Kareta Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.083.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the public limited liability company (société anonyme) existing under the name of "Kareta Holding S.A.", having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109083 and incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 November 2005 under number 1225 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since that date.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints, as Secretary, and the Meeting elects, as Scrutineer, Sébastien Pécheux, private employee, with professional address in Luxembourg.

Proxies from the shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the present Meeting, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties, the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

The Shareholders represent the entire share capital of the Company.

The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty nine thousand euros (EUR 69,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) by the issue of six hundred and ninety (690) new shares of the Company, having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (the New Shares);
2. Subscription and payment of the New Shares by way of a contribution in cash;
3. Subsequent amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;
4. Miscellaneous.

The Shareholders (les Actionnaires) being duly represented at the meeting have taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of sixty nine thousand euros (EUR 69,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-), to one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) by the issue of the New Shares.

*Subscription - Payment of the New Shares*

The Shareholders decide to accept and record the subscription and the full payment of the New Shares as follows:

- Makima Holding S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 30, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154488, hereby declares that it subscribes to three hundred and forty five (345) New Shares of the Company and fully pays up such New Shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of thirty four thousand and five hundred euros (EUR 34,500).

- Groupe Sylvain Massa S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Allée Maurice Bellonte, Zi Les Tourrades, F-06240 Mandelieu La Napoule, France and registered with the Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes under number 2010 B 00536, hereby declares that it subscribes to three hundred and forty five (345) New Shares of the Company and fully pays up such New Shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of thirty four thousand and five hundred euros (EUR 34,500).

Proof of the full payment of the above mentioned New Shares for a total amount of sixty nine thousand euros (EUR 69,000.-) has been given to the undersigned notary by a blocking certificate.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the general shareholders' meeting RESOLVES to amend Article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s capital is fixed at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.”

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille onze, le sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est tenue une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des actionnaires de la société anonyme existante sous la dénomination de "Kareta Holding S.A.", ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109083 et constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 novembre 2005 sous le numéro 1225 (ci-après désignée comme la "Société"). Les statuts de la Société n’ont pas été modifiés par la suite.

L’Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l’adresse professionnelle est située au Luxembourg (le Président).

Le Président nomme, comme Secrétaire et l’Assemblée élit comme Scrutateur, Sébastien Pécheux, employé privé, dont l’adresse professionnelle est située au Luxembourg.

Les procurations des actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Le bureau ainsi formé, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d’acter que:

Les Actionnaires représentent la totalité du capital social de la Société.

L’agenda de l’assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de soixante neuf mille euros (EUR 69,000.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) à cent mille euros (EUR 100,000.-) par l’émission de six cent quatre vingt-dix (690) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune; (les "Nouvelles Actions"),

2. Souscription et libération des Nouvelles Actions par apport en numéraire;

3. Modification subséquente de l’article 6 des Statuts afin de refléter l’augmentation de capital social adoptée au point 2;

4. Divers.

Les Actionnaires dûment représentés à l’assemblée ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Actionnaires décident d’augmenter le capital social de la Société d’un montant de soixante neuf mille euros (EUR 69,000.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) à cent mille euros (EUR 100,000.-) par l’émission des Nouvelles Actions.

#### *Souscription - Paiement des Nouvelles Actions*

Les Actionnaires décident d’accepter et d’enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l’augmentation de capital de la manière suivante:

- Makima Holding S.A., une société anonyme ayant son siège social au 30, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 154488, déclare par les présentes souscrire à trois cent quarante cinq (345) Nouvelles Actions et libère entièrement ces actions par un apport en numéraire d’un montant total de trente quatre mille cinq cents euros (EUR 34,500.-).

- Groupe Sylvain Massa S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à Allée Maurice Bellonte, Zi Les Tourrades, F-06240 Mandelieu La Napoule, France inscrite auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes sous le numéro 2010 B 00536, déclare par les présentes souscrire à trois cent quarante cinq (345) Nouvelles Actions et libère

entièrement ces actions par un apport en numéraire d'un montant total de trente quatre mille cinq cents euros (EUR 34,500.-).

Preuve du paiement intégral des Nouvelles Actions mentionnées ci-dessus pour un montant total de soixante neuf mille euros (EUR 69,000.-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100,000.-), représenté par mille (1,000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune. Chaque action bénéficie d'un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, S. PECHEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2011. Relation: LAC/2011/17643. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011077203/135.

(110085955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

**Schwedeneck Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.137.

In the year two thousand eleven, on the sixteenth day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124359),

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in L2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 12<sup>th</sup> 2011.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Schwedeneck Properties Sàrl, having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 131137,

incorporated by a deed of the undersigned notary on August 16<sup>th</sup> 2007, under the name of EAVF Artemis 4 Sàrl, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2243 of October 9<sup>th</sup>, 2007.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred eighteen thousand two hundred euro (EUR 118,200.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixty five thousand nine hundred

and fifty euro (EUR 165,950.-) divided into six thousand six hundred thirty eight (6,638) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of two hundred eighty four thousand one hundred and fifty euro (EUR 284,150.-) by the creation and issuing of four thousand seven hundred and twenty-eight (4,728) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), issued with a total share premium in a total amount of one million sixty three thousand eight hundred euro (EUR 1,063,800.-) and to make payment for such new shares by a contribution consisting in the partial conversion of a claim for a total amount of one million one hundred eighty two thousand euro (EUR 1,182,000.-) towards the Company, it being understood that an amount of one hundred eighteen thousand two hundred euro (EUR 118,200.-) shall be allocated to the Company's share capital and an amount of one million sixty three thousand eight hundred euro (EUR 1,063,800.-) shall be allocated to the share premium account.

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of one million one hundred eighteen thousand two hundred euro (EUR 1,118,200.-)

The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Sole Shareholder further states that a certificate and a subscription form have been drawn up, wherein the Contribution is described and valued.

Such certificate and subscription form, after signature "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at two hundred eighty four thousand seven hundred and fifty euro (EUR 284,150.-) divided into eleven thousand three hundred sixty-six (11,366) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 2,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le seize mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124359),

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mai 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Schwedeneck Properties Sàrl avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 131137,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 août 2007, sous la dénomination de EAVF Artemis 4 Sàrl, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2443 du 9 octobre 2007.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent dix-huit mille deux cents euros (118.200,-EUR) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante euros (165.950,- EUR) représenté par six mille six cent trente-huit (6.638) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune à un montant de deux cent quatre-vingt-quatre mille cent cinquante euros (284.150,- EUR) par la création et l'émission de quatre mille sept cent vingt-huit (4.728) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR), émise avec une prime d'émission d'un montant total de un million soixante-trois mille huit cents euros (1.063.800,- EUR) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituée par une conversion d'une créance que le Souscripteur a contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport est acté comme représentant un apport total net d'un montant de un million cent quatre-vingt-deux mille euros (1.182.000,-EUR).

L'Associée Unique déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associée Unique déclare qu'un certificat ainsi qu'une souscription ont été établis, dans lesquels l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué (le «Rapport»).

Ce certificat et cette souscription, après paraphe «ne varietur» par la mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-quatre mille sept cent cinquante euros (284.150,- EUR), divisé en onze mille trois cent soixante-six (11.366) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 2.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi. Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011 Relation: LAC/2011/22595. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011074228/119.

(110082126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

---

**Agra Investments SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 39.396.

In the year two thousand eleven, on twenty-third of May.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, "Agra Investments SPF S.A.", with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 39.396, incorporated in accordance with a deed received by Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg, on 31 January 1992, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 298 of the 6<sup>th</sup> of July 1992, and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 May 2008, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1725 of the 12<sup>nd</sup> of July 2008.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed *ne varietur* by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

*Agenda*

- 1.- Amendment of Article five of the articles of association of the Company;
- 2.- Cancellation of Article twelve of the articles of association of the Company;
- 3.- Any other business

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

*First resolution:*

The general meeting resolved to amend the second paragraph of Article five of the articles of association of the Company as follows:

“All the shares are in nominative form.”

*Second resolution:*

As a result of the previous resolution, Article twelve of the articles of association of the Company has been cancelled and removed.

As consequence, Articles thirteen and fourteen of the articles of association become respectively Articles twelve and thirteen.

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, Agra Investments SPF S.A., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.396 constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de référence à Luxembourg, en date du 31 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 298 du 6 juillet 1992 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 Mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1725 du 12 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée *ne varietur* par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûments convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- 1.- Correction de l'Article 5 des statuts de la Société;

2.- Annulation de l'Article 12 des statuts de la Société;

3.- Divers

La Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

l'Assemblée générale décide de corriger le second paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société comme suit:  
«Toutes les actions sont nominatives.»

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 12 des statuts de la Société est annulé est supprimé.

En conséquence, les Articles 13 et 14 deviennent respectivement les Articles 12 et 13.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus

du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24448. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 07 mai 2011.

Référence de publication: 2011078411/92.

(110087489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

---

**Ural SICAF/SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082495/9.

(110092576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Winchester Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082518/9.

(110092055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---

**Stam Rei III, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011082475/9.

(110092324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

---